

Cher(es) collègue(es),

A la signature de l'Accord Collectif en Mars 2008 s'était posé le problème du périmètre du champ d'action dont pour la première fois les Antilles étaient exclues au titre du nouveau découpage des Comités d'Etablissement.

A l'époque, découvrant cet état de fait, nous avons saisi et obtenu l'engagement de la DRH AF pour qu'un avenant soit élaboré en négociation avec les syndicats celui-ci traiterait des spécificités liées au régime particulier du réseau et de l'exploitation de PTP.

Nous avons très vite identifiés quelles pouvaient être les principales difficultés liées à la signature de l'ACG qui poseraient problème aux Antilles ex : RPC de 16h00, la problématique particulière des réserves, mais aussi la création d'un «délai de route» pour les transferts en Métropole (stage...) que nous réclamions depuis des années.

Jusque là, les Antilles avaient pour principe de fonctionner à partir de «notes d'application locale» dont certaines unilatérales, d'autres comportant notre signature **mais dont le principal défaut** était qu'elles pouvaient disparaître du jour au lendemain.

Les délégués SNPNC du réseau Antilles ont, dès la signature de l'Accord Collectif 2008/2013, entamé une série de réunions tous azimuts déclenchées auprès de la Direction locale, du Chef PNC, ont demandé la venue de deux représentants du bureau exécutif de Paris du SNPNC afin d'effectuer un état des lieux et établir une plate-forme de revendication.

Une réunion d'information locale a été organisée avec l'ensemble des PNC afin de comprendre et d'échanger sur le terrain quelles étaient les spécificités du réseau Antillais.

Il aura fallu presque un an de réunions régulières avec la Direction, la venue de Luc BARGETON Patron DPGU à PTP cet été, et une intervention et déclaration au CECI DOM par les élus SNPNC pour qu'enfin une solution satisfaisante soit trouvée.

Pour la première fois dans un Accord Collectif va être intégré un avenant, reconnaissant les particularités et les spécificités du réseau Antilles.

Pour la première fois ce ne seront plus des notes de service qui s'appliqueront mais bien un véritable Accord conclu et signé par le SNPNC avec une rétroactivité sur la rémunération et des spécificités sur les règles d'utilisation.

Vos délégués Claudine, Juliana et Virginie sont fières de vous avoir représentés dans toutes les instances et d'avoir su faire entendre la voix des Antilles et des Antillais auprès de la Direction Parisienne d'Air France.

Ce combat a été long et certains d'entre vous ont pu croire que nous ne pouvions pas atteindre notre but. Nous avons persévéré.

Aujourd'hui, notre but est atteint et nos engagements respectés. Non seulement l'Accord Collectif de la base Paris s'applique mais nous intégrons nos propres spécificités.

Merci de votre soutien